

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 06 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le six mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 02 mars 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10 puis 11

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE - M. Patrick PÉREZ - Mme Stéphanie VENTURA-FORNOS - Mme Sylvie CARLOTTO, M. Patrick SIMON ADJOINTS – Mme Sandrine GAYET (arrivée à 21 h15) Mme Patricia SIMON - Mme Corinne CASTAING - Mme Marie-Christine KERNEVEZ - Mme Brigitte LODOLINI - Mme Marie-José PAILLOUX CONSEILLERS.

Pouvoirs de : Mme Florence GIROULLE à Patrick SIMON
M. Philippe CRETOIS à M. Lionel FAYE
Mme Muriel JOUINEAU à Mme Stéphanie VENTURA-FORNOS
M. Bernard CAPDEPUY à Mme Sylvie CARLOTTO
Mme Sandrine GAYET à M. Patrick PÉREZ

Absents excusés : M. Philippe FRANCY - M. Xavier GRANGER - M. Michel AUDIBERT - M. Pierre SELLA

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le Conseil Municipal a désigné M. Patrick PÉREZ, secrétaire de séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- Budget de la commune
1. Approbation du compte de gestion 2019
 2. Approbation du compte administratif 2019
 3. Affectation du résultat 2019
 4. Vote des taux d'imposition
 5. Vote du budget primitif 2020
 6. Subventions aux associations
Budget annexe Transports Scolaires
 7. Approbation du compte de gestion 2019
 8. Approbation du compte administratif 2019
 9. Affectation du résultat 2019
 10. Vote du budget primitif 2020
 11. Cession de délaissés de parcelles à Galleteau pour régularisation suite à une mise à jour du cadastre

Questions diverses

* * *

Délibération 1 portant le n°02/2020

COMPTE DE GESTION 2019 DE MME LAURE CLATOT, RECEVEUR

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur les comptabilités des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion du budget de la commune dressé pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2019 est adopté.

Délibération 2 portant le n°03/2020

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le compte administratif 2019 qu'il a dressé,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2019 ;

Considérant les résultats des différentes sections :

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde (A)
TOTAL BUDGET			
Fonctionnement (sf 002)	1 245 765.23	1 413 682.51	+ 167 917.28
Investissement (sf 001)	378 368.61	344 349.48	- 34 019.13
002 Résultat de fonct. reporté N-1		179 035.01	+ 179 035.01
001 Solde d'inv. N-1	167 426.62		- 167 426.62
Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	1 245 765.23	1 592 717.52	+ 346 952.29
Investissement	545 795.23	344 349.48	- 201 445.75

Considérant les restes à réaliser et les recettes à encaisser :

	Dépenses	Recettes	Solde (B)
Investissement	314 816.40	1 391 585.00	+ 1 076 768.60

Mme Marie-José PAILLOUX, est élue présidente en remplacement de M. le Maire qui doit quitter la séance, conformément à la loi.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme Marie-José PAILLOUX,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le compte administratif 2019.

Délibération 2 portant le n°04/2020

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Décide, à l'unanimité,

de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

1- Résultat de l'exercice	Excédent	+ 167 917.28€
	Déficit	
2- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 002 du CA)	Excédent	+ 338 610.47€
	Déficit	
Part affectée à l'investissement		- 159 575.46€
3- Résultat de clôture à affecter	Excédent	+ 346 952.29€
	Déficit	

Besoin réel de financement de la section investissement

1- Résultat de la section investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit	- 34 019.13€
2- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 001 du CA)	Excédent	
	Déficit	- 167 426.62€
3- Résultat comptable cumulé	R 001	Excédent
	D 001	Déficit
		- 201 445.75€
4- Dépenses d'investissement engagées non mandatées		- 314 816.40€
5- Recettes d'investissement restant à réaliser		1 391 585.00€
6- Soldes des restes à réaliser		+ 1 076 768.60€
(B) Besoin (-) réel de financement	D001	
Excédent (+) réel de financement		875 322.85€

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068) :
Sous-total (R 1068) : 0€

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002) : **346 952.29€**
Total : 346 952.29€

Résultat déficitaire en report, en compte débiteur
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement
D002) :

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 346 952.29	D001 : solde d'exécution 201 445.75	R001 : solde d'exécution R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Délibération 3 portant le n°05/2020

TAUX D'IMPOSITION 2020

M. le Maire explique que les taux des impôts directs locaux resteront inchangés par rapport à ceux de 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

Considérant le produit fiscal attendu pour équilibrer le budget,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 à :

- Taxe habitation : 10,57 %
 - Foncier bâti : 17,55 %
 - Foncier non bâti : 48,26 %
- Pour un produit fiscal attendu de 785 000€.

Délibération 4 portant le n°06/2020

BUDGET 2020

M. le Maire présente le projet de budget 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits votés	1 749 090.29	1 402 138.00

R E P O R T S	Restes à réaliser N-1		
	Résultat reporté N-1		346 952.29
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		1 749 090.29	1 749 090.29

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits votés	1 411 345.21	536 022.36
R E P O R T S	Restes à réaliser N-1	314 816.40	1 391 585.00
	Solde d'exécution reporté N-1	201 445.75	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		1 927 607.36	1 927 607.36

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif 2020.

Délibération 5 portant le n°07/2020
SUBVENTIONS 2020

M. le Maire propose au Conseil municipal de débattre et de délibérer sur le montant des subventions à verser aux associations pour l'année 2020.

M. Patrick SIMON ne participe ni au débat ni au vote.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir débattu,

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de verser les subventions suivantes :

Associations	2020
	Proposition votée
Amicale des Jumelages	1 500
Anciens combattants - ACPG	500
Comité des fêtes St Jean	3 000
Entre Deux Rêves	2 200
Ecole de musique	4 000
Société de chasse	400
Parents d'élèves	500

Rosa Bonheur	550
Jazz 360	750
Tennis Quinsac Camblanes	1 200
Gironde Sports	700
Cyclisme Quinsac	1 000
CESC	750
Country fun dancers Quinsac	200
Archéologie en Créonnais	80
Total	17 330

Délibération 6 portant le n°08/2020

COMPTE DE GESTION 2019 DU TRANSPORT SCOLAIRE DE MME LAURE CLATOT, RECEVEUR

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur les comptabilités des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion du budget du Transport scolaire dressé pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2019 est adopté.

Délibération 7 portant le n°09/2020

TRANSPORT SCOLAIRE : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, sur le compte administratif 2019 du Transport Scolaire, qu'il a dressé,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2019 ;
Considérant les résultats des différentes sections :

	Mandat émis	Titre émis	Résultat
Section exploitation	19 580.55	28 854.04	+ 9 273.49
Section investissement	25 694.76	288.00	- 25 406.76

Résultat d'exécution :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Exploitation	968.27	+ 9 273.49	+ 10 241.76
Investissement	- 25 406.76	+ 29 748.00	+ 4 341.24

Mme Marie-José PAILLOUX est élue présidente en remplacement de M. le Maire qui doit quitter la séance, conformément à la loi.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme Marie-José PAILLOUX

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le compte administratif 2019 du Transport Scolaire

Délibération 8 portant le n°10/2020

TRANSPORT SCOLAIRE : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget du Transport Scolaire de l'exercice 2019,

Décide à l'unanimité,

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

4- Résultat de l'exercice	Excédent Déficit	+ 9 273.49€
5- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 002 du CA)	Excédent Déficit	+ 968.27€
6- Part affectée à l'investissement		0€
7- Résultat de clôture à affecter	Excédent Déficit	+ 10 241.76€

Besoin réel de financement de la section investissement

7- Résultat de la section investissement	Excédent Déficit	- 25 406.76€
8- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 001 du CA)	Excédent Déficit	+29 748.00€
9- Résultat comptable cumulé	R 001 D 001	Excédent Déficit
		+ 4 341.24€
10- Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
11- Recettes d'investissement restant à réaliser		

12- Soldes des restes à réaliser

(B) Besoin (-) réel de financement	D001	0€
Excédent (+) réel de financement		+ 4 341.24€

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement

dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068) :

Sous-total (R 1068) :

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du Budget N+1) :

Total : + 10 241.76€

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 10 241.76€	D001 : solde d'exécution n-1	R001 : solde d'exécution n-1 4 341.24€ R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Délibération 9 portant le n°11/2020

TRANSPORT SCOLAIRE - BUDGET 2020

M. le Maire présente le projet de budget 2020 pour le Transport Scolaire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits votés	19 773.98€	9 532.22€
	Restes à réaliser N-1		
R E P O R T S	Résultat reporté N-1		10 241.76€
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	19 773.98€	19 773.98€

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits votés	3 000 €	6 215.98€
R E P O R T S	Restes à réaliser N-1		
	Solde d'exécution reporté N-1		4 341.24€
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		3 000 €	10 557.22 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif du Transport Scolaire 2020

Délibération 10 portant le n°12/2020

CESSION DE DÉLAISSÉ DE PARCELLES À GALLETEAU POUR RÉGULARISATION SUITE A UNE MISE À JOUR DU CADASTRE

M. le Maire relate l'historique du placeau de Galleteau. Les différents propriétaires « anciens » de ce hameau situé sur la hauteur du chemin de Galleteau ont toujours présumé que la parcelle jouxtant leurs propriétés leur appartenait en copropriété. Plusieurs habitants avaient ainsi annexé du terrain à leur parcelle jusqu'au jour où un propriétaire a mis en vente une partie de son terrain et qu'il a fallu trouver un accès.

Une recherche a été effectuée auprès du service du cadastre et il s'est avéré qu'aucune modification n'avait jamais été enregistrée et que la commune était propriétaire de ce délaissé de parcelles.

A la demande des propriétaires riverains, il propose de régulariser la situation foncière de ce délaissé de parcelles, qui ne fait pas partie de la voie communale de Galleteau et de céder une partie de la parcelle AH145P à trois riverains.

La superficie totale à céder est d'environ 312 m² sur 910m² et ne présente aucune utilité pour la commune.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'avis des services du Domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en considération la proposition dont il est saisi et engage M. le Maire à entamer les démarches.

Ont voté :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Mme Stéphanie Ventura-Fornos)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.